

ARASMAC

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 6 octobre 2011 à 18h45

à l'Aula du PAM, Pré aux Moines, à 1304 Cossonay-Ville

Présidence : M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens et Président du Conseil intercommunal ARASMAC

Présences : Selon la liste des présences annexées (annexe 1)

M. Jean-Jacques Mercier, Président, ouvre cette séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil intercommunal ARASMAC.

M. Mercier remercie la Commune de Cossonay d'avoir bien voulu mettre à disposition ses locaux pour notre assemblée.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 juin 2011 et 28 juin 2011.
4. Approbation des budgets 2012.
5. Communications du Comité de direction ARASMAC.
6. Divers et prochaine séance.

Cet ordre du jour n'appelant pas de remarques, M. Mercier prie le Conseil intercommunal ARASMAC de l'adopter.

Il est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. Liste des présences

M. Mercier rappelle aux membres du Conseil intercommunal de bien vouloir signer la liste de présences au cas où cela n'aurait pas été encore fait.

Il précise que les communes de d'Aubonne, Denens, Pompaples et Sévery se sont excusées.

M. Mercier excuse également Mme Andréa Arn, Préfet du district de Morges.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Mercier prie les membres qui n'ont pas pu assister à l'assemblée d'assermentation du 28 juin 2011 à Morges, de se lever pour procéder à leur assermentation.

M. Mercier lit le serment.

Les personnes concernées par assermentation sont :

- Mme Brigitte Perdrix de la Commune de Tolochenaz
- M. Kader Mokadem de la Commune de Buchillon
- Mme Véronique Brocard de la Commune de Dizy
- M. Pierre de Mestral de la Commune d'Etoy
- M. Pierre-André Pernoud de la Commune de Gollion
- M. Charles-Antoine Valsesia de la Commune de Vaux-sur-Morges
- Mme Marie-Thérèse Liechti de la Commune d'Orny
- M. Jean-Michel Duruz de la Commune d'Echichens
- Mme Valérie Guibert de la Commune de Chevilly
- Mme Barbara Mange de la Commune de Senarclens
- Mme Marie Clément de la Commune de Bougy-Villars

3. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 juin 2011 et 28 juin 2011

M. Mercier demande s'il y a des remarques ou des adjonctions à apporter à ces procès-verbaux. Ce n'est pas le cas.

N'appelant pas de remarques, les procès-verbaux du 9 juin 2011 et 28 juin 2011 sont adoptés par le Conseil intercommunal ARASMAC.

4. Approbation des budgets 2012

M. Mercier passe la parole à Mme Suzanne Auchlin pour la lecture du rapport de la Commission des finances qui a étudié le budget 2012.

Mme Auchlin donne lecture du rapport (annexe 2).

M. Mercier remercie Mme Auchlin pour cette lecture et il passe la parole à M. Daniel Vouillamoz. M. Vouillamoz nous commente le chapitre 71000 - Revenu d'Insertion (RI) et donne quelques explications.

M. Vouillamoz précise qu'il a effectué un relevé des dossiers RI sur les trois derniers mois qui ont évolué de la manière suivante : de 691 dossiers au mois de juillet à 791 au mois d'août, puis 738 au mois de septembre, ce qui nous fait une moyenne d'environ 740 dossiers par mois. M. Mercier remercie M. Vouillamoz pour les explications données sur ce chapitre 71000 - Revenu d'Insertion (RI).

M. Mercier ouvre la discussion.

Mme Roberta Gatabin, Municipale à Clarmont, demande ce qu'il en est des 50 cts de participation par habitant. M. Vouillamoz stipule que cette participation des communes à raison de 50 cts par habitant est comprise dans ce chapitre et qu'elle sert à payer les jetons de présence du Comité de direction ARASMAC ainsi que la participation de l'ARASMAC au Conseil des régions.

Une question est posée concernant le compte 71000.3185.00 - Honoraires et prestations de services. Les comptes 2010 laissent apparaître un montant de CHF 4'878.- alors que le budget 2012 se monte à CHF 38'000.-. M. Vouillamoz précise que nous avons signé un contrat de prestations avec le Service d'Aide Familiale (SAF) de Morges. Ce service effectue des remplacements à la réception lors de vacances, maladie ou accident des réceptionnistes.

De plus, il a été prévu un montant de CHF 15'000.- pour un consultant. M. Vouillamoz souhaitait faire cette évaluation du service avant le 1^{er} juillet 2011, mais nous avons dû reporter ceci sur l'année 2012.

M. Mercier demande s'il y a encore des questions sur le chapitre 71000 - Revenu d'insertion (RI), ce qui n'est pas le cas. M. Mercier clôt la discussion et passe au vote du budget concernant le chapitre 71000 - Revenu d'insertion (RI). Le Conseil intercommunal approuve ce budget à l'unanimité sans opposition et sans abstention.

Nous passons à l'examen du chapitre 71002 - Accueil Familial de Jour.

M. Mercier donne à nouveau la parole à M. Vouillamoz.

M. Vouillamoz explique qu'une augmentation des dépenses dans ce chapitre est due plus particulièrement à l'augmentation des heures de garde et à la revalorisation des salaires des Accueillantes en Milieu Familial (AMF). Il remarque que nous avons actuellement 140 AMF qui effectuent environ 400'000 heures par année. Il souligne également que c'est la prestation la meilleure marché des modes de garde.

M. Mercier ouvre la discussion.

Mme Aleksandra Capraro, Municipale à Chigny, demande ce qu'il en est des frais de logistique fournis par la commune de Morges et qui passent de CHF 7'500.- à CHF 23'300.-.

M. Vouillamoz répond qu'il s'agit des services que nous rend le chef du personnel de la Ville de Morges pour toutes les questions relatives aux ressources humaines, de l'indemnisation du service de la comptabilité de la Ville de Morges qui procède à la facturation des placements en Accueil Familial de Jour ainsi que de l'indemnisation de l'huissier de la Ville de Morges qui s'occupe de l'affranchissement et du postage des courriers.

M. Vouillamoz souligne qu'un contrat de prestations est en cours de rédaction.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier clôt la discussion. Il soumet au vote le chapitre 71002 - Accueil Familial de Jour. Le Conseil intercommunal approuve le chapitre 71002 sans opposition et sans abstention. Il est accepté à l'unanimité.

Puis, nous passons à l'examen du chapitre 71006 - Agences d'Assurances Sociales.

M. Mercier passe à nouveau la parole à M. Vouillamoz.

M. Vouillamoz spécifie qu'une augmentation du personnel est due au fait de la reprise de l'Agence d'Assurances Sociales de Cossonay. De plus, il a fallu renforcer les effectifs, suite à l'introduction des PC Familles et de la Rente-Pont. M. Vouillamoz précise que 64 personnes au bénéfice d'une prestation RI pourraient sortir de ce système social pour obtenir soit des PC Familles ou des Rentes-Pont.

Il souligne que l'Agence d'Assurances Sociales est chargée de la constitution des dossiers, lequel sera transmis à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens pour décision.

Il relève également que la participation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS s'élève à CHF 223'000.- pour un budget d'un montant de CHF 1'736'900.-.

Mme Gatabin demande ce qu'il advient des personnes qui sont au chômage et arrivent au bout de leurs prestations.

M. Vouillamoz explique que normalement, ces gens passent par le RI ; mais, peuvent être redirigés sur les PC Familles ou rente pont, pour autant qu'ils aient un revenu d'une activité.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier clôt la discussion et il soumet le chapitre 71006 - Agences d'Assurances Sociales au vote. Le Conseil intercommunal ARASMAC approuve le chapitre 71006 à l'unanimité sans opposition et sans abstention.

Nous passons au chapitre 71007 - Réseau AJEMA

M. Mercier donne la parole à M. Vouillamoz.

M. Vouillamoz donne quelques explications et souligne une augmentation du personnel. Il relève également l'augmentation importante des participations pour les communes aux structures d'accueil membres du Réseau AJEMA, y compris l'Accueil Familial de Jour.

Les participations communales passent de CHF 6'900'000.- en 2011 à CHF 7'280'000.-. Il stipule que les parents payaient le 52 % des frais de garde ; mais que l'objectif retenu par décision du Conseil intercommunal ARASMA, veut que la participation des parents devrait s'élever à 40 %. Il y a eu donc une adaptation des participations des parents au 1^{er} août 2011 pour respecter ce 40 % voté par les communes.

M. Gisèle Burnet précise également que la FAJE devrait payer 30 % d'indemnités, mais nous arrivons seulement à 22 % par le versement de l'Etat. Il manque donc un soutien du Canton.

M. Mercier ouvre la discussion.

Mme Michèle Decollogny, Municipale à Apples, souligne que le 40 % de participation des parents, soit la différence avec l'ancien taux, est attribuée aux communes. Elle remarque par ailleurs que le Canton ne respecte pas ses engagements. Elle propose donc que notre association écrive au Canton une lettre qui pourrait être signée par les communes partenaires du Réseau AJEMA,

Mme Burnet remarque que nous pourrions intervenir auprès du Canton, mais nous ne recevrons pas forcément une réponse positive. Toutefois, il y a lieu de faire du lobby auprès des députés.

M. Michel Brélaz, Municipal à Saint-Livres, demande ce qu'il en est du rachat d'actes de défaut de biens et le pourquoi de la chose.

M. Vouillamoz cite l'exemple d'une famille qui n'avait payé ses factures pour l'Accueil Familial de Jour. Il s'est avéré qu'il y a eu des frais de justice élevés qui n'ont abouti à aucun encaissement. Il faut également souligner que les institutions d'accueil sont venues sans dettes dans le Réseau AJEMA, mais ce rachat des actes de défaut de biens aux structures est nécessaire afin d'éviter des trous dans leurs liquidités. M. Vouillamoz relève encore que le rachat sera financé par les réserves.

Mme Véronique Brocard, Municipale à Dizy, précise que sa commune fait partie du Réseau AJERCO. Elle lance toutefois une idée en soulignant qu'il y a prochainement une rencontre avec la FAJE où il sera proposé de créer une association faîtière. Il sera souhaitable de profiter d'intervenir à ce moment-là pour indiquer nos revendications.

M. Vouillamoz indique que sur les 29 réseaux du Canton, 10 sont représentés à la Chambre consultative de la FAJE dont l'AJEMA. Il précise également que le réseau AJEMA a signé plusieurs conventions inter-réseaux avec les réseaux de la Côte. Notre réseau a aussi de fréquents contacts avec ces réseaux associés qui représentent pratiquement une faîtière par les échanges et décisions prises.

Mme Capraro demande ce qu'il en est de la participation de CHF 5.- par habitant, alors que la contribution sociale est fixée à CHF 13,60 par habitant. M. Vouillamoz stipule que cette contribution de CHF 5.- par habitant est versée à la FAJE comme participation des communes.

Mme Irène Agassiz, Municipale à Lonay, souligne que sa Municipalité a fortement réagi lorsque les nouvelles participations ont été communiquées à sa Commune. Il a été reproché de ne pas avoir une maîtrise des coûts et la question se pose de savoir comment une telle augmentation pouvait avoir lieu.

M. Mercier remercie pour les tableaux qui ont été transmis aux Municipalités. Il se permet d'être le porte-parole de sa Municipalité et demande jusqu'où nous pourrions aller dans les budgets communaux. Il ne trouve pas normal de payer plus de 50 % de participation. En augmentant la consommation, il craint que les communes ne puissent plus supporter cette charge.

Mme Burnet relève que des réactions ont eu lieu dans toutes les communes, et en particulier dans sa Municipalité. Elle souligne, avec un trait d'humour, que des dicastères sont plus glamour que celui du social, mais elle remercie ses collègues présents ce soir de défendre leur dicastère dans leur Municipalité.

M. Vouillamoz présente son PowerPoint (annexe 3) et remarque que l'on peut constater une diminution des coûts par heure en ce qui concerne le préscolaire. En revanche, nous avons une légère augmentation pour le parascolaire. Il faut savoir que le parascolaire demande passablement de transport, ce qui augmente les frais de garde. Il souligne également que ce ne sont pas les coûts d'accueil qui augmentent mais le nombre de places. Depuis la création du réseau, nous avons 286 places supplémentaires créées. Mme Agassiz demande s'il est possible de recevoir le document PowerPoint par e-mail, afin d'éviter de devoir de prendre des notes. Ce sera fait et adressé aux 37 communes partenaires.

M. Vouillamoz remarque également que la liste d'attente au début d'août comptait 200 enfants, malgré l'augmentation des places d'accueil.

M. Patrick Guex, Municipal à Allaman, stipule que sa commune compte 400 habitants. Il déplore que les communes jouent le jeu mais pas l'Etat. Il est conscient que les coûts ne vont qu'augmenter par rapport à l'accroissement de la population dans notre région, très prisée par les entreprises et par de nouveaux habitants, l'Etat ne jouant donc pas son rôle dans ce développement de la région.

M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny, remarque que l'augmentation des charges des communes couvrant la demande arrive au plafond de leur participation. En revanche, pour ce qui est des communes ne couvrant pas encore l'entier de la demande, elles verront la participation augmenter ces prochaines années.

M. Vouillamoz précise que les places sont réservées en priorité pour les parents exerçant une activité. Il souligne qu'il arrive que des parents ne souhaitent pas communiquer leurs revenus d'activité et préfèrent payer leur participation maximale. Toutefois, ils doivent fournir un certificat de leur employeur comme quoi ils exercent bien leur activité.

M. Jérôme Azau, Municipal à Préverenges, souligne que c'est la première fois qu'il participe au Conseil intercommunal ARASMAC. Il voit une complexité des systèmes mais remarque qu'une notion d'efficience devrait faire partie de nos réflexions pour diminuer les frais. M. Vouillamoz remarque que les frais d'administration ne s'élèvent qu'à 2 % des coûts. Néanmoins, si nous voulons aller plus dans les détails, cela entraînera une augmentation des coûts.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier clôt la discussion. Il soumet au Conseil intercommunal le chapitre 71007. Le Conseil intercommunal ARASMAC accepte le chapitre 71007 sans opposition, mais avec deux abstentions. M. Mercier soumet encore le budget 2012 dans son ensemble, tel que présenté et le rapport de la Commission des finances. Le budget et le rapport sont acceptés sans avis contraire, mais avec une abstention.

5. Communications du Comité de direction ARASMAC

M. Mercier passe la parole à Mme Burnet, Présidente du Comité de direction ARASMAC. Mme Burnet nous précise qu'elle n'a rien préparé pour cette séance, mais qu'elle a été très prise par le Réseau AJEMA, puisqu'elle passe une heure et demie chaque semaine avec la responsable. Elle remercie les membres du Réseau AJERCO d'avoir fait preuve de patience ce soir et elle toujours ravie de participer aux séances du Conseil intercommunal ARASMAC.

M. Mercier remercie le Comité de direction ainsi que M. Vouillamoz pour tout le travail qui est accompli au sein de l'ARASMAC.

Mme Huguette Rochat, Municipale à Mont-la-Ville, propose la chose suivante : elle demande s'il ne serait pas possible de scinder l'assemblée en deux parties, à savoir une première partie pour le Réseau AJEMA et l'Accueil Familial de Jour, où seraient convoquées que les communes partenaires, et une deuxième partie où seraient conviées toutes les communes pour les chapitres concernant le Revenu d'Insertion et les Agences d'Assurances Sociales.

Mme Burnet se renseignera auprès de la Préfecture sur la légalité d'une telle mise en place.

M. Mercier soumet la proposition de Mme Rochat, qui, pour une entrée en matière, est acceptée par le Conseil Intercommunal ARASMAC avec une opposition. Le Comité de direction ARASMAC est donc chargé d'étudier la question.

M. Mercier remercie encore la Commune de Cossonay pour l'apéritif qui suivra.

La prochaine assemblée aura probablement lieu le jeudi 7 juin 2012 et M. Mercier demande si une commune se propose pour recevoir nos assises.

Mme Michèle Decollogny, Municipale à Apples, déclare que sa Commune est prête à recevoir le prochain Conseil intercommunal ARASMAC.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier lève la séance à 20h20.

Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du jeudi 7 juin 2012

Le président

Le secrétaire

J.-J. Mercier

B. Rochat

Morges, le 7 octobre 2011/BRT-dbl